

FFA BF-MA-QL : planifier et élaborer des procédures de qualification axées sur les compétences

Brevet fédéral de formateur/formatrice d'adultes Module d'approfondissement

À qui s'adresse la formation?

Ce module d'approfondissement du brevet fédéral de formateur/formatrice d'adultes s'adresse à toute personne active dans le domaine de la formation d'adultes et qui est amenée à se professionnaliser afin de répondre au mieux aux nouveaux besoins et aux attentes actuelles en matière de qualité en formation.



Compétences visées

Cette formation permet de développer, de mettre en œuvre et d'évaluer des procédures d'évaluation axées sur les compétences et des procédures de qualification en tant que formateur/formatrice et d'évaluer les performances.

Concept

Ce module a été conçu par 3 experts dans le développement et la validation de compétences en entreprises via les procédures de qualification. Il est fortement orienté terrain, avec le focus « place de travail ». Vous menez une réflexion sur l'évaluation des compétences dans votre contexte professionnel et vous concevez un dispositif prêt à être implémenté dans votre réalité.

Son format hybride favorise la possibilité d'avoir des groupes de participants issus de régions, de contextes professionnels différents; chacun(e) venant avec ses problématiques et son vécu de formateur/formatrice. Un travail sur la notion de biais cognitifs pour appréhender ses propres représentations vous amènera à connaître les limites du système pour mieux l'appréhender.

Le travail hors classe se compose de tâches individuelles et collectives qui soutiennent l'émergence d'une communauté de pairs, avec feedback et soutien réguliers. Le travail en contact se concentre sur une revue approfondie et en nuances des concepts, sur la restitution et l'analyse des productions.

Le descriptif détaillé, y compris la liste des compétences développées et attestées dans le module, sont disponibles sur [le site de la FSEA](#).



Contenu

- Planification et formes de procédures de qualification
- Planification et formes des évaluations formatives de l'apprentissage
- Critères de qualité des procédures de qualification écrites, orales et pratiques
- Construction de tâches pour les procédures de qualification et les examens de niveau d'apprentissage
- Tâches et types de tâches axées sur les compétences
- Dérivation et vérification des objectifs d'apprentissage à partir des compétences d'action
- Sélection d'instruments d'évaluation appropriés
- Normes de référence (orientées vers la société, l'individu, les critères)
- Développement et application de critères et d'indicateurs d'évaluation
- Systèmes d'évaluation et calcul des notes
- Tendances d'erreurs dans l'évaluation et contre-mesures
- Mise en œuvre des procédures de qualification et des examens des niveaux d'apprentissage
- Instruments et règles pour les processus de retour d'information dans les situations d'apprentissage et d'évaluation
- Compréhension du rôle, perception et réflexion des examinateurs et des qualificateurs
- Développement et assurance de la qualité des procédures d'évaluation des qualifications et des apprentissages



Prérequis, conditions d'obtention et évaluation des acquis

Prérequis :

Vous êtes formateur/formatrice d'adultes ou travaillez dans le domaine des ressources humaines et vous disposez déjà d'une grande expérience dans la conception de dispositifs d'évaluation de formation. Vous désirez professionnaliser vos pratiques en axant davantage vos évaluations sur les compétences définies dans des profils de qualification. Vous êtes également en possession d'un des certificats suivants :

- certificat FSEA de formateur/formatrice d'adultes
- certificat FSEA « Animation de formations »
- certificat FSEA Formateur/Formatrice de pratique
- certificat FSEA « Accompagnements individuels »

Conditions d'obtention du module complémentaire :

- Participation active à la formation durant les heures en contact prescrites (taux de présence : au moins 80%).
- Obtenir l'appréciation « Acquis » dans le justificatif de compétences délivré par le/la formateur/formatrice du module.

- Réflexion portant sur le processus d'apprentissage personnel ; la réflexion doit se faire par écrit et être attestée par le/la formateur/formatrice du module. La réflexion écrite ne constitue pas un critère de qualification ; un feedback est facultatif.
- Mise à jour complémentaire du portfolio de compétences personnel.

Evaluation des acquis :

Documentation qui décrit la planification, la conception et la réalisation d'une procédure de qualification, son évaluation et la réflexion à son sujet. La procédure de qualification présentée peut être axée sur l'évaluation d'individus ou de groupes et doit servir à évaluer l'état de l'apprentissage sommatif ou formatif. Des procédures orales, écrites, pratiques ou basées sur les technologies sont possibles.

Les organisations de formation peuvent définir la forme du justificatif de compétences et de l'évaluation des performances. Les formes possibles pour documenter la procédure de qualification choisie sont des textes, des contributions audiovisuelles ou des présentations soutenues par des médias techniques.



Reconnaissance

Vous recevez une attestation de suivi de cours CPI Formations à la fin de cette formation, pour autant que votre taux de présence atteigne 80%.

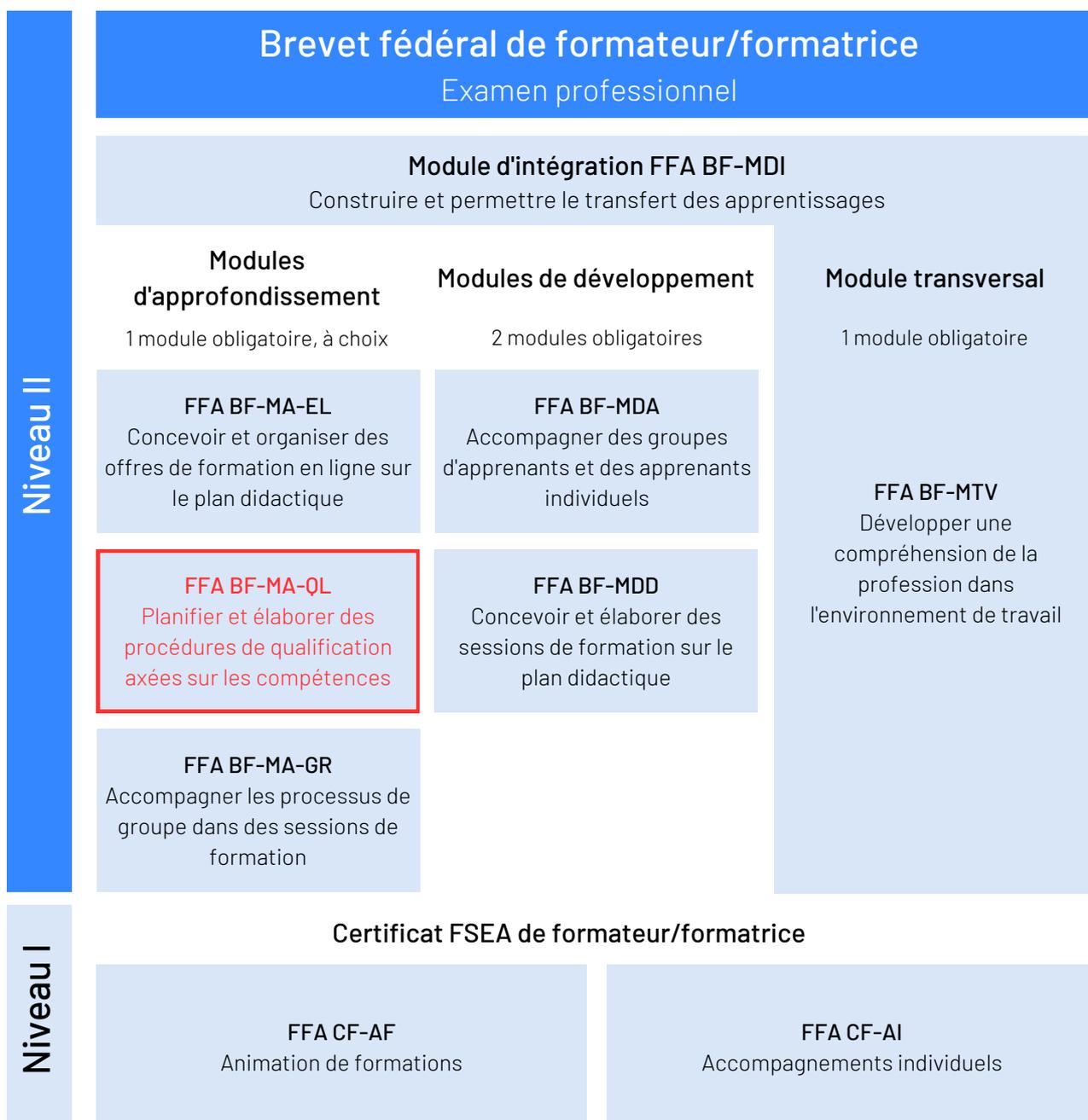
La mention « Acquis » de ce module permet d'obtenir le certificat modulaire FFA BF-MA-QL.

Ce certificat a une validité de 10 ans pour l'admission à l'examen professionnel.

Vue générale du parcours menant au BFFA

Les personnes détentrices du brevet fédéral de formateur/formatrice d'adultes « sont capables de concevoir, de planifier, d'organiser, de communiquer et de réaliser des projets et des actions de formation d'adultes dans leur domaine d'intervention, et elles sont à même de développer des instruments d'évaluation pour ces projets et actions. Elles sont capables d'identifier et d'analyser des processus de groupes en formation, d'intervenir de manière adéquate et d'accompagner chaque apprenant dans son processus d'apprentissage » (art. 2.1 du Règlement concernant le contrôle des évaluations modulaires menant au brevet fédéral de formateur/formatrice du 3 septembre 1999).

Pour passer l'examen du brevet fédéral de formateur/formatrice, les candidats doivent avoir obtenu les certificats des modules ci-dessous :



En principe, chaque candidat(e) peut choisir l'ordre dans lequel il/elle va suivre les modules. Cependant, telle que cette formation a été conçue par l'association professionnelle, nous conseillons de commencer par le certificat FSEA de formateur/formatrice, le module de base considéré comme un premier niveau de qualification. Sa validité n'est pas limitée dans le temps.

Les certificats des modules de développement, le certificat du module transversal et le certificat du module d'intégration ont une validité de 5 ans. Les certificats des modules d'approfondissement ont une validité de 10 ans.

De plus amples informations peuvent être trouvées sur [le site de la Fédération suisse pour la formation continue FSEA](#).

Positionnement des modules d'approfondissement

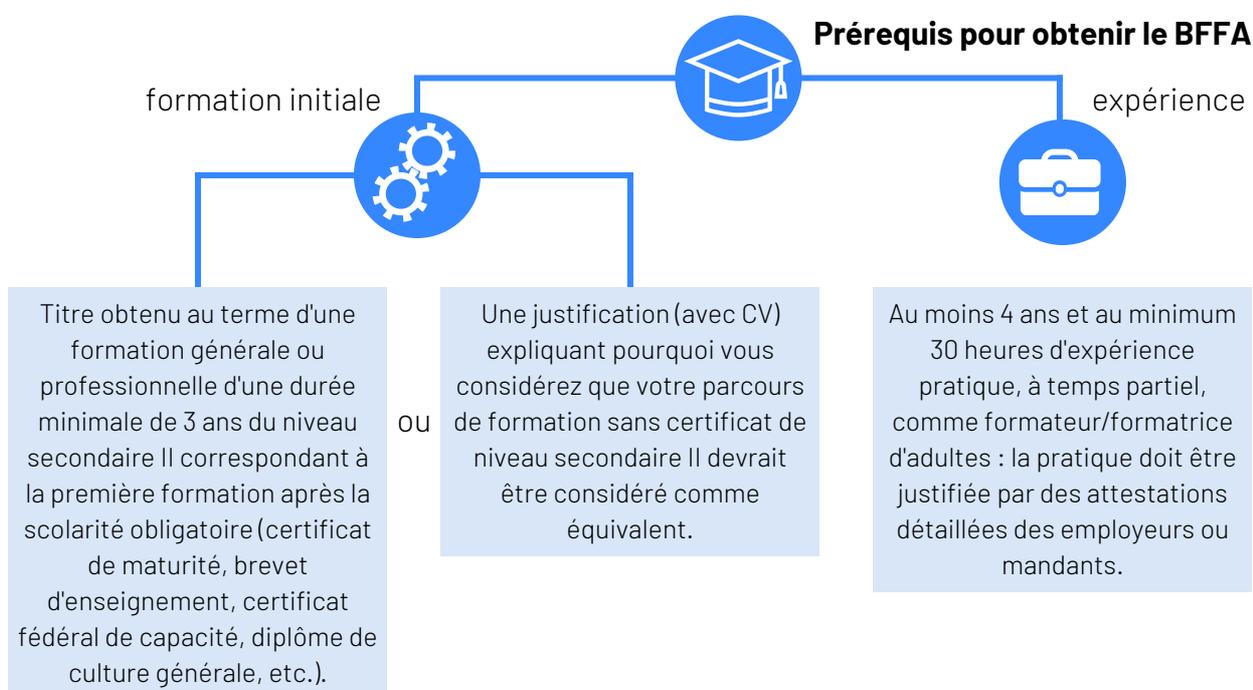
Le module FFA BF-MA-QL est l'un des 3 modules d'approfondissement à choix pour l'obtention du brevet fédéral de formateur/formatrice d'adultes selon le modèle révisé par la FSEA.

Le certificat d'approfondissement a 2 significations :

- Il peut être suivi par un(e) formateur/formatrice d'adultes titulaire du brevet fédéral comme formation continue. À ce titre, sa durée de validité n'est pas limitée.
- Pour l'admission à l'examen pour le brevet fédéral, il fait office de certificat modulaire valable 10 ans. Il complète les 5 autres modules obligatoires.

Conditions d'obtention du brevet fédéral de formateur/formatrice

Pour obtenir le brevet fédéral, les prérequis sont les suivants :



2 voies pour l'obtention du brevet fédéral

1. Suivre les 6 modules, réussir les évaluations et passer avec succès l'examen professionnel

Dès l'obtention des 6 certificats modulaires requis, les participants remplissant toutes les conditions peuvent s'inscrire à l'examen professionnel auprès du Secrétariat de la FSEA.

2. Demander une reconnaissance et une validation des acquis

« La validation des acquis est la procédure par laquelle une institution, une école, une autorité reconnaît que des compétences, résultant d'une formation formelle ou non formelle, ou de l'expérience, ont la même valeur que celle d'un titre donné. Les procédures de validation des acquis favorisent le principe de l'apprentissage tout au long de la vie et encouragent la qualification professionnelle » (Validation des acquis – Guide national, mai 2007).

La procédure en reconnaissance et de validation des acquis est une démarche individuelle. L'ensemble de la procédure et les coûts sont disponibles sur le site de la FSEA.

Le secrétariat de l'association faîtière se tient à votre disposition pour vous renseigner :

Fédération suisse pour la formation continue FSEA

Rue de Genève 88b, 1004 Lausanne

Tél. : 022 994 20 10 / E-mail : fsea@alice.ch

[Site internet](#)

Financement de la formation

La politique fédérale de subventionnement de la formation professionnelle supérieure permet aux personnes domiciliées en Suisse, ayant suivi des cours préparatoires et qui passent un examen fédéral, de pouvoir demander des subventions fédérales pour les cours préparatoires suivis. Cette subvention est indépendante de la réussite à l'examen.

[Plus d'informations](#)